

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Minerve, tenue au 91, chemin des Fondateurs, le 6^e jour du mois de mai 2019, à dix-neuf heures, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présents Mmes les conseillères Hélène Cummings et Ève Darmana et MM. les conseillers Jacques Bissonnette, Marc Perras, Mark D. Goldman et Michel Richard formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de M. le maire Jean Pierre Monette.

Madame Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance ordinaire;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour;
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019;
- 1.4 Acceptation des comptes;
- 1.5 Entretien du terrain municipal situé au lac aux Castors;
- 1.6 Informations se rapportant à l'administration.

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Autorisation pour lavage des embarcations au lac aux Castors;
- 2.2 Reconnaissance des autres postes de lavage autorisés pour le lavage des embarcations;
- 2.3 Entente relative aux clés des descentes publiques;
- 2.4 Embauche de monsieur Daniel Charette au poste de patrouilleur municipal;
- 2.5 Embauche de monsieur Richard Ste-Marie au poste de préposé au lavage des embarcations;
- 2.6 Informations se rapportant à la sécurité publique.

3. TRANSPORTS

- 3.1 Départ à la retraite de monsieur Jacques Séguin;
- 3.2 Résultat de l'appel d'offres S2019-06 pour le chlorure de calcium en flocons;
- 3.3 Informations se rapportant aux transports.

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Conversion du système d'exploitation sur l'ordinateur de la station d'eau potable;
- 4.2 Informations se rapportant à l'hygiène du milieu.

5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 5.1 Démission de monsieur Jean-François Yvon comme membre du comité consultatif en urbanisme;
- 5.2 Renouvellement du mandat de monsieur André Lavoie comme membre du comité consultatif en urbanisme;
- 5.3 Avis de motion – règlement visant à augmenter la superficie et la largeur des nouveaux lots non-riverains pour les usages résidentiels dans les zones RT-33, RT-37, RT-38 et RT-39;
- 5.4 Demande de dérogation mineure pour le 401, chemin Isaac-Grégoire Sud, matricule : 9219-88-1700;
- 5.5 Demande de dérogation mineure pour le 22, Montée Beaudet, matricule : 9524-39-9420;
- 5.6 Demande de dérogation mineure pour le 20, rue des Guides, matricule: 9323-90-7066;

- 5.7 Appui en faveur de la réactivation du dossier d'aire protégée du secteur Marie-Lefranc;
- 5.8 Informations se rapportant à l'urbanisme et à la mise en valeur du territoire.

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1 Participation au programme de bonification des camps de jour de la MRC des Laurentides;
- 6.2 Mandat à la firme SAC – Services à la carte, pour la révision de la politique culturelle municipale;
- 6.3 Modification à la résolution d'embauche de madame Charlotte Baudart;
- 6.4 Embauche de madame Sara Gagné au poste étudiant de préposée à la bibliothèque;
- 6.5 Embauche de madame Anouchka Nahomie Poupart au poste étudiant de préposée au musée;
- 6.6 Embauche de madame Emily Aumond, au poste de monitrice au camp de jour estival 2019;
- 6.7 Informations se rapportant aux loisirs et à la culture.

7. VARIA

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ADMINISTRATION

(1.1)
2019.05.093

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le quorum étant constaté, il est 19 h.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance ordinaire du 6 mai 2019 soit ouverte.

ADOPTÉE

(1.2)
2019.05.094

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mai 2019 tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(1.3)
2019.05.095

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AVRIL 2019

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019.

ADOPTÉE

(1.4)

2019.05.096 ACCEPTATION DES COMPTES

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver le paiement des comptes pour un montant total de 134 937,10 \$.

ADOPTÉE

(1.5)

2019.05.097 ENTRETIEN DU TERRAIN MUNICIPAL SITUÉ AU LAC AUX CASTORS

CONSIDÉRANT que la Municipalité détient un terrain en face du centre communautaire du lac aux Castors;

CONSIDÉRANT que le Comité des citoyens du lac aux Castors donne déjà à contrat l'entretien du gazon autour du centre communautaire et que la tonte du terrain appartenant à la Municipalité pourrait être incluse audit contrat;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière a été déposée par le Comité des citoyens du lac aux Castors, en date du 1^{er} avril dernier, afin que la Municipalité leur rembourse un montant de MILLE DOLLARS (1 000 \$) en guise de compensation pour la tonte du gazon sur le terrain municipal, pour la saison 2019;

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Michel Richard
ET RÉSOLU à l'unanimité:

D'accepter la demande d'aide financière du Comité des citoyens du lac aux Castors et de leur verser la somme de MILLE DOLLARS (1 000 \$), pour l'année 2019, en guise de compensation pour la tonte du gazon sur le terrain municipal situé en face du centre communautaire du lac aux Castors.

ADOPTÉE

(1.6)

INFORMATIONS SE RAPPORTANT À L'ADMINISTRATION

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

(2.1)

2019.05.098 AUTORISATION POUR LAVAGE DES EMBARCATIONS AU LAC AUX CASTORS

CONSIDÉRANT la proposition reçue de madame Lynn Manconi, relativement au lavage des embarcations au 761 chemin des Pionniers;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre la direction générale et madame Lynn Manconi;

CONSIDÉRANT que le conseil est d'avis qu'il s'agit d'un service intéressant à

offrir aux citoyens du secteur des lacs aux Castors et La Minerve;

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Richard
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
ET RÉSOLU à l'unanimité:

D'autoriser la signature d'une entente entre la Municipalité et madame Lynn Manconi, pour effectuer le lavage des embarcations des utilisateurs des lacs La Minerve, aux Castors, Mulet et de la Grange, et ce, à titre de projet pilote;

De reconnaître le 761 chemin des Pionniers, comme étant un poste de lavage (autre) aux termes de l'application du règlement numéro 677 relatif à la conservation des lacs de La Minerve et obligeant le lavage des embarcations.

ADOPTÉE

(2.2)
2019.05.099

RECONNAISSANCE DES AUTRES POSTES DE LAVAGE AUTORISÉS POUR LE LAVAGE DES EMBARCATIONS

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 677 relatif à la conservation des lacs de La Minerve et obligeant le lavage des embarcations;

CONSIDÉRANT la possibilité de reconnaître des postes de lavage (autres) que celui situé au garage municipal (75 chemin de La Minerve) afin de faciliter la gestion des lavages d'embarcations pour les contribuables tout en respectant les principes du règlement;

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par Garage André Laramée, Garage SOS Mécano inc., Thibault Marine inc. et Aqua Sport Marine pour obtenir cette reconnaissance;

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Richard
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité:

De reconnaître les entreprises suivantes :

- Garage André Laramée
- Garage SOS Mécano inc.
- Thibault Marine inc.
- Aqua Sport Marine

comme postes de lavage (autres), aux termes de l'application du règlement numéro 677 relatif à la conservation des lacs de La Minerve et obligeant le lavage des embarcations, et de les autoriser à effectuer le lavage des embarcations uniquement dans les cas suivants :

- a) L'embarcation appartient soit à un contribuable ou au conjoint de celui-ci; ou soit à un non-contribuable saisonnier ou au conjoint de celui-ci (preuve à l'appui);

ET

- b) L'embarcation est **entreposée** ou **réparée** auprès de l'entreprise reconnue.

ADOPTÉE

(2.3)
2019.05.100

ENTENTE RELATIVE AUX CLÉS DES DESCENTES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT que dans le but de protéger les lacs de La Minerve contre la prolifération des plantes exotiques envahissantes, le règlement numéro 677 relatif à la conservation des lacs de La Minerve et obligeant le lavage des embarcations a été adopté et des barrières aux descentes publiques ont été installées sur le territoire;

CONSIDÉRANT la collaboration possible avec les commerçants locaux tout en respectant les principes du règlement relatif à la conservation des lacs de La Minerve et obligeant le lavage des embarcations;

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par le Garage André Laramée et par le Garage SOS Mécano inc. à avoir en leur possession des clés permettant l'accès aux descentes publiques sur notre territoire;

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Richard
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité:

D'autoriser la remise de clés permettant l'accès aux descentes publiques à Garage André Laramée et à Garage SOS Mécano inc., sur signature de l'entente prévue à cet effet.

ADOPTÉE

(2.4)
2019.05.101

Modifiée par
2019.05.132

Modifiée par
2019.06.139

EMBAUCHE DE MONSIEUR DANIEL CHARETTE AU POSTE DE PATROUILLEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la publication de l'offre d'emploi pour le poste de patrouilleur municipal pour la saison 2019;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines d'embaucher monsieur Daniel Charette au poste de patrouilleur municipal pour la saison 2019;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Richard
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'embaucher monsieur Daniel Charette au poste de patrouilleur municipal, pour une durée d'environ 20 semaines, au taux horaire de 17,20 \$, le tout selon les besoins de la Municipalité.

ADOPTÉE

(2.5)
2019.05.102

EMBAUCHE DE MONSIEUR RICHARD STE-MARIE AU POSTE DE PRÉPOSÉ AU LAVAGE DES EMBARCATIONS

CONSIDÉRANT la publication de l'offre d'emploi pour le poste de préposé au lavage des embarcations pour la saison 2019;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines d'embaucher monsieur Richard Ste-Marie au poste de préposé au lavage des embarcations pour la saison 2019;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Richard
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'embaucher monsieur Richard Ste-Marie au poste de préposé au lavage des embarcations, pour une durée d'environ 20 semaines, au taux horaire de 15 \$.

ADOPTÉE

(2.6)

INFORMATIONS SE RAPPORTANT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

3. TRANSPORTS

(3.1)

2019.05.103

DÉPART À LA RETRAITE DE MONSIEUR JACQUES SÉGUIN

CONSIDÉRANT la lettre reçue de monsieur Jacques Séguin, le 15 avril dernier, relativement à sa retraite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter le départ à la retraite de monsieur Jacques Séguin, chauffeur au Service des travaux publics, en date du 26 juin 2019.

ADOPTÉE

(3.2)

2019.05.104

RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES S2019-06 POUR LE CHLORURE DE CALCIUM EN FLOCONS

À la date limite pour recevoir les soumissions, soit le 23 avril 2019, à 10 h, trois soumissions ont été reçues;

Soumissionnaire	Prix au ballot de 1000 kg avant taxes
Sel du Nord	598 \$
Somavrac cc	608 \$
Sel Warwich inc..	585 \$

CONSIDÉRANT QUE « Sel Warwich inc. » est le plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras

APPUYÉ par le conseiller Michel Richard
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter la soumission, selon l'appel d'offres, de Sel Warwich inc., pour l'achat de chlorure de calcium en flocons, au montant de CINQ CENT QUATRE-VINGT-CINQ DOLLARS (585 \$) le ballot de 1000 kg, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

(3.3) **INFORMATIONS SE RAPPORTANT AUX TRANSPORTS**

4. HYGIÈNE DU MILIEU

(4.1)
2019.05.105

CONVERSION DU SYSTÈME D'EXPLOITATION SUR L'ORDINATEUR DE LA STATION D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT l'importance des équipements assurant la gestion de la station d'eau potable à La Minerve;

CONSIDÉRANT que l'ordinateur de la station d'eau potable a été installé en 2009 et qu'il arrive en fin de vie puisque le système d'exploitation n'est plus supporté par Microsoft et puisque l'application RSView 32 également doit être mise à jour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser le remplacement de l'ordinateur de la station d'eau potable, incluant un système d'exploitation Windows 10 ainsi que l'application ViewSE, et ce moyennant un coût n'excédant pas DIX-HUIT MILLE QUATRE CENT TRENTE-QUATRE DOLLARS (18 434 \$), plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

(4.2) **INFORMATIONS SE RAPPORTANT À L'HYGIÈNE DU MILIEU**

5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

(5.1)
2019.05.106

DÉMISSION DE MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS YVON COMME MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME

ATTENDU que monsieur Jean-François Yvon a remis une lettre de démission le 24 avril 2019;

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter la démission de monsieur Jean-François Yvon à titre de membre du Comité consultatif en urbanisme de la Municipalité de La Minerve.

ADOPTÉE

(5.2)
2019.05.107

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MONSIEUR ANDRÉ LAVOIE COMME MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur André Lavoie comme membre du comité consultatif en urbanisme, aux termes de la résolution numéro 2018.11.292;

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Lavoie à poursuivre son implication comme membre de ce comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉE par le conseiller Michel Richard
ET RÉSOLU à l'unanimité;

De renouveler le mandat de monsieur André Lavoie comme membre du comité consultatif en urbanisme, et ce, pour un mandat de un (1) an, renouvelable à la date anniversaire de sa nomination, soit le 4 mai 2020.

ADOPTÉE

(5.3)

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT VISANT À AUGMENTER LA SUPERFICIE ET LA LARGEUR DES NOUVEAUX LOTS NON-RIVERAINS POUR LES USAGES RÉSIDENTIELS DANS LES ZONES RT-33, RT-37, RT-38 ET RT-39

La conseillère Ève Darmana donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un projet de règlement visant à augmenter la superficie et la largeur des nouveaux lots non-riverains pour les usages résidentiels dans les zones RT-33, RT-37, RT-38 et RT-39, de façon à porter la superficie à 8 000 mètres carrés, le frontage à 75 mètres et le coefficient d'espace naturel à 80 %.

(5.4)
2019.05.108

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 401, CHEMIN ISAAC-GRÉGOIRE SUD, MATRICULE : 9219-88-1700

CONSIDÉRANT la demande d'autoriser une construction accessoire à plus d'un mètre (1m) de la ligne avant, alors que le règlement de zonage 2013-103, article 11.2.1 et la zone RT-39, exige une distance de 15 mètres;

CONSIDÉRANT l'espace restreint du terrain impliquant les bâtiments, la rive et le champ d'épuration;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif en urbanisme sur le dossier soumis;

Monsieur le maire offre aux personnes présentes de s'exprimer sur le sujet.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter la demande de construction d'un bâtiment accessoire à plus de deux mètres (2 m) de la ligne avant, le tout conditionnellement au dépôt d'un plan de revégétalisation de la rive du lac des Mauves et conditionnellement au retrait du rond de feu dans la rive.

ADOPTÉE

(5.5)
2019.05.109

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 22, MONTÉE BEAUDET,
MATRICULE : 9524-39-9420**

CONSIDÉRANT la demande d'autoriser le ou les éléments suivants :

1. Un agrandissement résidentiel à plus de 2,16 mètres alors que le règlement de zonage 2013-103, article 11.1.1 et la grille RT-58, exigent 15 mètres;
2. La construction d'un balcon à plus de 22 centimètres alors que le règlement de zonage 2013-103, article 11.2, exige une distance de 3 mètres;
3. L'agrandissement résidentiel sur pilotis, sur une superficie supérieure à 20% alors que le règlement de construction 2013-105, article 20.2.1, stipule que les agrandissements sur pilotis ne peuvent excéder 20% de la superficie du bâtiment.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif en urbanisme sur le dossier soumis;

Monsieur le maire offre aux personnes présentes de s'exprimer sur le sujet.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'exiger, comme condition préalable, la mise aux normes de l'installation septique et l'unification des terrains avant le début des travaux;

D'accepter la demande d'agrandissement du bâtiment résidentiel à plus de 2,16 mètres, conditionnellement à l'obtention d'une lettre de dégagement de responsabilité envers la Municipalité, pour tous dommages que pourraient causer les travaux d'entretien du chemin;

De refuser la demande de construction d'un balcon à une distance de 22 centimètres mais de l'accepter à une distance de plus de 2 mètres de la ligne avant du lot;

D'accepter la demande d'agrandissement résidentiel sur pilotis avec armature conforme au code du bâtiment du Québec et selon les plans du technologue déposé, le tout conditionnellement à ce que le pourtour de la résidence soit couvert par un matériel camouflant les pilotis.

ADOPTÉE

(5.6)
2019.05.110

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 20, RUE DES GUIDES,
MATRICULE : 9323-90-7066**

CONSIDÉRANT la demande d'autoriser l'agrandissement d'une construction accessoire de type balcon à plus de 6 mètres de la ligne des hautes eaux du lac Chapleau alors que le règlement de zonage 2013-103, article 10.5, interdit ce type d'ouvrage;

CONSIDÉRANT qu'une galerie est déjà érigée et que les propriétaires désirent procéder à un agrandissement sans toiture;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif en urbanisme sur le dossier soumis;

Monsieur le maire offre aux personnes présentes de s'exprimer sur le sujet.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter la demande telle que déposée sans modifier la nature du sol;

D'exiger un plan de revégétalisation afin de respecter l'ouverture des accès au lac devant totaliser 5 mètres;

D'exiger le dépôt d'une demande au centre hydrique pour l'occupation d'un quai de plus de 20 mètres, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

(5.7)
2019.05.111

APPUI EN FAVEUR DE LA RÉACTIVATION DU DOSSIER D'AIRE PROTÉGÉE DU SECTEUR MARIE-LEFRANC

Note : Le maire Jean Pierre Monette ainsi que le conseiller Michel Richard se retirent de cette discussion.

CONSIDÉRANT les démarches effectuées par Coalition Minerve dans le but de réactiver le dossier d'aire protégée dans le secteur Marie-Lefranc de la réserve faunique Papineau-Labelle;

CONSIDÉRANT l'importance de :

- protéger la biodiversité;
- protéger les communautés contre les effets des changements climatiques;
- offrir à la population un accès à la nature;
- contribuer à assurer la pérennité de la culture et du mode de vie des communautés;
- favoriser la diversification économique des régions;
- favoriser les activités liées aux matières non ligneuses.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'appuyer Coalition Minerve dans sa démarche et signifier notre appui à la réactivation du dossier d'aire protégée du secteur Marie-Lefranc de la réserve faunique Papineau-Labelle.

ADOPTÉE

(5.8)

INFORMATIONS SE RAPPORTANT À L'URBANISME ET À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6. LOISIRS ET CULTURE

(6.1)
2019.05.112

PARTICIPATION AU PROGRAMME DE BONIFICATION DES CAMPS DE JOUR DE LA MRC DES LAURENTIDES

CONSIDÉRANT l'offre de la MRC des Laurentides relativement au programme

de bonification des camps de jour sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'en procédant à l'intégration d'ateliers culturels ou littéraires à notre offre de camp de jour, la MRC des Laurentides contribue à la hauteur de MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1 500 \$);

CONSIDÉRANT que pour être admissible audit programme, la Municipalité doit investir un montant de CINQ CENTS DOLLARS (500 \$) dans le projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser le versement d'un montant de CINQ CENTS DOLLARS (500 \$) pour un projet de bonification de notre camp de jour en y intégrant des ateliers culturels ou littéraires, et d'autoriser notre directrice générale, madame Suzanne Sauriol, à signer le protocole d'entente à intervenir avec la MRC des Laurentides à ce sujet.

ADOPTÉE

(6.2)
2019.05.113

MANDAT À LA FIRME SAC – SERVICES À LA CARTE, POUR LA RÉVISION DE LA POLITIQUE CULTURELLE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la révision de notre politique culturelle municipale;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de SAC – Services à la carte, pour nous accompagner et coordonner la révision de cette politique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De mandater la firme SAC – Services à la carte, pour nous accompagner et coordonner la révision de notre politique culturelle municipale, et ce, moyennant un coût n'excédant pas CINQ MILLE DOLLARS (5 000 \$).

ADOPTÉE

(6.3)
2019.05.114

MODIFICATION À LA RÉOLUTION D'EMBAUCHE DE MADAME CHARLOTTE BAUDART

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2019.04.088 relativement à l'embauche de madame Charlotte Baudart au poste de monitrice du camp de jour estival 2019;

CONSIDÉRANT les ressources humaines disponibles pour le camp de jour estival 2019;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman
APPUYÉ par le conseiller Michel Richard
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De modifier le poste octroyé à madame Charlotte Baudart, aux termes de la

résolution numéro 2019.04.088, afin de plutôt l'affecter au poste d'animatrice spécialisée au camp de jour, et ce, aux mêmes conditions que celles prévues à la résolution 2019.04.088.

ADOPTÉE

(6.4)
2019.05.115

EMBAUCHE DE MADAME SARA GAGNÉ AU POSTE ÉTUDIANT DE PRÉPOSÉE À LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT la publication de l'offre d'emploi pour le poste étudiant de préposé(e) à la bibliothèque pour la saison estivale 2019;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines d'embaucher madame Sara Gagné au poste étudiant de préposée à la bibliothèque pour la saison estivale 2019;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'embaucher madame Sara Gagné au poste étudiant de préposée à la bibliothèque, pour une durée de 10 semaines, au taux horaire de 15 \$, à raison de 32 heures par semaine.

ADOPTÉE

(6.5)
2019.05.116

Modifiée par
2019.06.155

EMBAUCHE DE MADAME ANOUCHKA NAHOMIE POUPART AU POSTE ÉTUDIANT DE PRÉPOSÉE AU MUSÉE

CONSIDÉRANT la publication de l'offre d'emploi pour le poste étudiant de préposé(e) au musée pour la saison estivale 2019;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines d'embaucher madame Anouchka Nahomie Poupart au poste étudiant de préposée au musée;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'embaucher madame Anouchka Nahomie Poupart au poste étudiant de préposée au musée, pour une durée de 8 semaines, au taux horaire de 15 \$, à raison de 32 heures par semaine.

ADOPTÉE

(6.6)
2019.05.117

EMBAUCHE DE MADAME ÉMILY AUMOND AU POSTE DE MONITRICE AU CAMP DE JOUR ESTIVAL 2019

CONSIDÉRANT la publication de l'offre d'emploi pour le poste de monitrice au camp de jour pour l'été 2019;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines d'embaucher madame Émilie Aumond au poste de monitrice au camp de jour pour l'été 2019;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
APPUYÉ par le conseiller Michel Richard
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'embaucher madame Émilie Aumond au poste de monitrice au camp de jour pour l'été 2019, pour une durée de 8 semaines, au taux horaire de 15 \$, selon sa disponibilité et les besoins de l'employeur.

ADOPTÉE

(6.7) **INFORMATIONS SE RAPPORTANT AUX LOISIRS ET À LA CULTURE**

7. VARIA

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

-

⁽⁹⁾
2019.05.118 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 19 h 45.

ADOPTÉE

Suzanne Sauriol
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Jean Pierre Monette
Maire

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière